



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## Bosnie-Herzégovine

Question écrite n° 2564

### Texte de la question

M. Kofi Yamgnane attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la demande présentée par plusieurs associations concernant les responsabilités éventuelles des Nations unies, de la Forpronu et de la France dans les dramatiques massacres perpétrés à Srebrenica en août 1995. Il lui demande de faire connaître la position du Gouvernement à ce sujet afin de pouvoir répondre aux attentes légitimes des associations qui le sollicitent.

### Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu interroger le ministre des affaires étrangères sur les circonstances de la chute de la ville de Srebrenica en juillet 1995 ainsi que sur la position de la France concernant ce tragique événement. Le tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (institué par une résolution du Conseil de sécurité dont la France est à l'origine) a ouvert, dès juillet 1995, une enquête sur la prise de Srebrenica et les massacres qui y ont été perpétrés. Cette enquête a déjà permis au tribunal de statuer sur le cas de M. Erdemovic, condamné en décembre dernier à dix ans de prison pour sa participation au massacre de Pilica. Deux autres dossiers ont trait à l'affaire : ceux de MM. Karadzic et Mladic, présumés avoir ordonné l'offensive militaire et l'élimination systématique de la population masculine de l'enclave. Tant le procès Erdemovic que les audiences publiques - forme de premier jugement par contumace - organisées en juin 1996 sur les dossiers des deux dirigeants bosno-serbes ont déjà permis au tribunal de La Haye de condamner sans ambiguïté les crimes qui ont suivi la prise de Srebrenica. En outre, le procureur, Mme Louise Arbour, continue de procéder aux enquêtes afférentes avec un légitime souci de rigueur et veille à ce qu'aucune source d'information ne puisse être négligée. Selon les informations dont nous disposons à ce stade, le tribunal pourrait ainsi annoncer de nouvelles inculpations. L'arrestation des criminels, dans cette affaire, et les procès qui s'ensuivront constitueront une étape essentielle du processus de paix en Bosnie-Herzégovine. Par leur caractère exemplaire, ils contribueront à promouvoir la lutte contre l'impunité dans toutes les régions du monde. En conséquence, la France veillera à apporter son concours à l'arrestation des responsables de cet épisode particulièrement tragique du conflit bosniaque.

### Données clés

**Auteur :** [M. Kofi Yamgnane](#)

**Circonscription :** Finistère (6<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 2564

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** affaires étrangères

**Ministère attributaire :** affaires étrangères

Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 1er septembre 1997, page 2739

**Réponse publiée le :** 13 octobre 1997, page 3413